

Retrouvez tous les numéros du bulletin [AGROSAONE](#) et consultez également le [BSV Grandes Cultures](#)

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

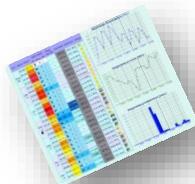
Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



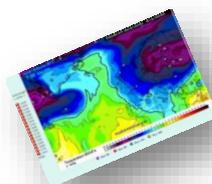
METEO

Il est tombé de 1 à 3 mm cette fin de semaine.

Pluie et températures



Modèles



2019 – pluviométrie et températures



2019 POSTE	CHARGEY LES GRAY		RIOZ		70 VENISEY		FROTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)								
Janvier	2,0	39,4	1,6	54,2	1,9	45,0	1,5	51,8	1,7	68,4
Février	6,4	16,6	6,2	28,4	5,6	24,8	7,1	25,0	5,6	25,2
Mars	8,7	56,6	8,2	92,8	8,1	60,2	8,7	55,2	8,0	89,8
Avril	10,4	75,0	9,8	63,2	9,9	70,0	10,4	67,6	9,7	76,0
Mai	12,4	46,0	11,9	62,6	12,0	74,0	12,4	56,8	11,9	70,2
Juin	20,2	75,3	19,8	86,8	19,4	106,3	20,7	80,8	19,5	68,8
Juillet	22,2	44,5	21,7	48,8	21,2	16,2	22,2	32,4	21,2	53,7
Août	20,8	44,9	20,4	87,8	20,3	21,4	21,2	68,3	20,0	64,3
Septembre	17,0	39,2	16,7	42,4	16,2	41,4	16,9	40,4	16,4	35,8
Octobre	14,0	94,8	13,7	143,3	13,7	94,0	14,0	80,0	13,2	127,1
Novembre										
Décembre										
Total	13,4	532,3	13,0	710,3	12,8	553,3	13,5	558,3	12,7	679,3



Stades et état des cultures

Les colzas sont gros !



Gros colza semé au 20/08



Petit colza ressemé vers la mi-septembre



Dés herbage

Un Mozzar à 0.25 L/Ha a été appliqué sur ces gaillets.
Vérifier au printemps l'état de ces gaillets.



Gazon de vulpie queue de rat
Seules les spécialités à base de [propyzamide](#) type [KERB FLO](#) seront efficaces sur cette graminée.



Conseil

Attendre la mi-novembre pour utiliser [IELO](#) ou [KERB FLO](#).

Sur graminées, les spécialités à base de [propyzamide](#) type [KERB FLO](#) ou [IELO](#) pourront être **positionnés vers la mi-novembre lors de conditions climatiques froides et humides.**

Ces spécialités sont à limiter au strict nécessaire en zone de captage car la molécule [propyzamide](#) est souvent retrouvée dans les eaux.

Sur sarnes, la [mésotrione \(CALLISTO\)](#) apporte des efficacités intéressantes.

Préconisé en fractionnement : 2 passages de [CALLISTO](#) à 0.1 L/Ha espacés d'une dizaine de jours

Certaines années, 1 passage à 0.15 L/Ha suffit.

FOX

L'efficacité de ce produit de contact est conditionnée par le stade des adventives, notamment en application du produit seul : érodium, coquelicot, véroniques, etc... Mais un stade minimal est à respecter pour la sélectivité (risque de brûlure sur jeunes plantes). Appliquez FOX dès le stade 4-6 feuilles du colza, intervenir sur feuillage sec sur colza en bon état végétatif et sans adjuvants. Evitez les périodes où un gel peut suivre l'application (quelques jours). FOX peut être mélangé avec IELO (association éprouvée dans nos essais). Ce mélange n'est pas couvert par la société CORTEVA (IELO).

IELO (voir conditions d'application de la propyzamide)

L'application est conditionnée par la période optimale d'action de la propyzamide. Utilisable par temps froid (dès 5 °C). Pour son action contre certaines dicotylédones, les applications peuvent débuter en octobre (meilleure efficacité sur chardon-marie, géraniums, helminthie, bleuet) au risque de perdre l'intérêt sur graminées. **Préférez donc une application dès le 1^{er} novembre.** Stade limite d'application BBCH 18. Une application au stade rosette permet de respecter la limite maximale de résidus (LMR), qui a une valeur réglementaire. Les mélanges avec CALLISTO et FOX sont éprouvés mais non couverts par les firmes.

LONTREL SG ou LONTREL 100 dès le 15 février

Applicable à partir du 15 février, dès la reprise de végétation, en conditions optimales et avant D2 (boutons accolés visibles - BBCH51). Adjuvant huile conseillée. Conditions optimales d'application : hygrométrie supérieure à 60% et température supérieure à 12 °C. Eviter les périodes d'amplitude thermique supérieure à 15 °C. Le temps doit être poussant. Il ne doit pas pleuvoir dans les 4 h suivant l'application. La dose peut être modulée à 100-140 g/ha (0,8 à 1 l/ha pour LONTREL 100) sur légumineuses et très jeunes matricaires (et bonnes conditions d'emploi).

MOZZAR

L'herbicide s'applique à partir de 4 feuilles du colza dès le 1^{er} octobre pour un compromis entre le bon stade du géranium et un spectre le plus large possible (gaillet). Pour les semis précoces (levées avant le 20 août) et en présence de forte pression, appliquez MOZZAR dès 4 feuilles. A la dose de 0,25 l/ha, l'efficacité diminue en cours du mois d'octobre (stade des mauvaises herbes). La dose de 0,5 l/ha (ou deuxième application de 0,25 l/ha) doit se faire après le stade 6 feuilles. MOZZAR est efficace en conditions froides. Son efficacité devient irrégulière avant la sortie d'hiver (travaux en cours) sauf sur gaillet. Ne pas mélanger MOZZAR avec un adjuvant, avec IELO et autres produits à l'exception des antigraminées foliaires (sauf FUSILADE MAX).



Propyzamide (KERB FLO, etc..) : évitez les échecs

Appliquez à partir du 1^{er} novembre (10 novembre pour le Sud) et jusqu'à fin hiver (DAR =150 jours). Produit racinaire à action lente, particulièrement adapté aux graminées résistantes aux herbicides foliaires et à la vulpie. Peut être appliqué sur sol gelé. Les efficacités insuffisantes sont liées à :

- des applications trop précoces (octobre) : sol chaud avec dégradation rapide du produit.
- des applications trop tardive (à partir de début décembre) : biomasse racinaire des graminées beaucoup trop développée et action insuffisante de l'herbicide.
- une densité des graminées beaucoup trop importante.
- des sols argileux : tous les produits racinaires sont soumis à la contrainte du taux d'argile.
- un excès d'eau se traduisant par asphyxie racinaire bloquant l'absorption de l'herbicide.

Insectes

Avec l'absence de vent et la douceur, le pic de vol du charançon a été atteint cette fin de semaine. Toujours pas de pontes observées, les colzas sont trop gros et les charançons ne piquent pas sur les gros colzas. **On trouve maintenant des larves de grosses altises après les premiers « [berlese](#) ».**

Grosse altise en équilibre sur le bord de la cuvette, de quel côté est-elle tombée ? photo 24/10



Charançon prostré sur son poteau - photo 28/10



Captures de grosses altises et charançons en Haute-Saône

Commune	Variete	Date semis	Captures grosses altises de la semaine	Captures cumulées depuis le début du vol	Captures charançons de la semaine	Captures cumulées depuis le début du vol
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	PAMELA	22/08/2019	0	3		0
BOUGNON	TREZZOR, amazonite, addition	23/08/2019	0	33	3	4
CHASSEY-LES-MONTBOZON	TREZZOR	24/08/2019	0	40	13	33
CHOYE	HAROME	29/08/2019	0	42	30	48
CORNOT	ADDITION	23/09/2019	0	17	25	28
CORRE	RGT QUIZZ	24/08/2019	0	4		1
CUGNEY	ARCHITECT	25/08/2019	0	45	10	10
FILAIN	FELICIANO KWS	17/08/2019	0	3	2	2
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	melange	29/07/2019	0	2	2	2
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	mambo	21/08/2019	0	7		3
HUGIER	imperial clearfield	23/08/2019	0	26	25	36
MONT-SAINT-LEGER		20/08/2019	0	40		22
PESMES	ARCHITECT + PT	25/08/2019	0	20	5	5
RIOZ	HAROME	23/08/2019	0	4	2	20
ROCHE-ET-RAUCOURT	melange	27/07/2019	0	4	48	51
SORNAVY	ALICANTE - ALLIBABA	05/08/2019	0	8		0
VEZET		24/08/2019	0	0	15	17
VILLEFRANCON	TEMPTATION	25/08/2019	0	4	15	15
VILLERSEXEL	HARPEGE	26/08/2019	0	8	1	42

Conseil

Des insecticides ont été réalisés fin de semaine dernière.

Prochaine étape : le traitement insecticide contre les larves de grosse altise.

Nous vous indiquerons quand réaliser le test « [berlese](#) ».

On trouve sur des plantes de colzas prélevées le 14/10 les premières larves de grosse altise.

Sur cette parcelle, située dans un secteur les plus à risque de Haute-Saône (secteur Lavoncourt), on trouve déjà plus de 5 larves par plante. Le seuil de nuisibilité est dépassé.

Voir photos page suivante.

Au bout des flèches rouges : ce sont les larves de grosses altises. Les larves de grosses altises ont des pattes et les deux bouts noirs.

Les autres insectes visibles sont des pupes d'asticots de mouches mineuses.



Asticot de mouche mineuse





Stades et état des cultures

Beaucoup de parcelles ont été semées les 12-13 et 14 octobre.
La seconde vague de semis a eu lieu entre les 25 et 27 octobre
Les semis antérieurs au 4 octobre commencent à taller.
Les semis du 11/10 sont au stade 1 à 2 feuilles.
Les semis du 14/10 sont au stade 1 feuille.

Semis de la fin septembre. Les premières talles sont visibles



Semis du 26 octobre.



Désherbage

[Voir bulletin Agrosaône N°25](#)

Conseil :

**Sur les derniers semis, un désherbage de printemps suffira.
Attention aux grains mal recouverts si désherbage**

Parcelle non semée – l'efficacité du glyphosate est bonne sur vulpins



Levée de vulpins dans un blé semé le 14/10



Grains mal enfouis sur ce semis du 26/10



Photo du 25/09/2017

Tapis de vulpins après semis de trèfle porte graine



Photo du 28/10/2019

Après deux années de trèfle porte graine et deux passages de déchaumeurs à disque, il n'y a quasiment plus de vulpins dans cette parcelle !



Insectes – pucerons

Les pucerons (*Rhopalosiphum padi*) sont stockés dans les maïs. Avec le dessèchement et les récoltes de ceux-ci, les ailés colonisent les céréales.

Les pucerons sont présents sur les semis de fin septembre et début octobre. Les infestations vont de 30 à 75%.

Sur les parcelles au stade 1 à 2 feuilles, semis du 11 au 14/10, les pucerons s'installent. On trouve beaucoup d'ailés et les premiers aptères (sans ailes). Les infestations vont de 10 à 20% sur les précédents maïs avec résidus en surface.

Puceron aptères sur orge semée le 11/10



Fourmi en pleine traite de son troupeau



*Pucerons ailés et aptères sur orge semée le 11/10, précédent maïs grain.
Plus de 20% des plantes sont porteuses de pucerons.*



Conseil :

Un nettoyage des blés et orges est à prévoir sur les semis antérieurs au 14/10.

Vous pouvez ajouter l'insecticide à l'herbicide.

Les variétés tolérantes JNO (AMISTAR, COCCINEL, HIRONDELLA, KWS BORELLY, KWS JAGUAR, LG ZEBRA, MARGAUX et RAFAELA) ne nécessitent pas de protection insecticide.



ORGE d'HIVER

Semis

Quelques rares parcelles n'ont toujours pas été semées.

Orge fourragère COCCINEL semée le 11/10

Cette variété est tolérante à la JNO, semée à cette date, elle ne nécessitera aucun insecticide



Orge ETINCEL semée le 11/10 précédant maïs



Orge semée le 13/10 sous couvert de luzerne



Désherbage

[Voir bulletin Agrosaône N°25](#)

Privilégiez les herbicides à mode d'action racinaire et positionnez-les le plus tôt possible sur sol frais.

Insectes – pucerons

Conseil :

Un nettoyage des orges est à prévoir sur les semis antérieurs au 14/10.

Les variétés tolérantes JNO (AMISTAR, COCCINEL, HIRONDELLA, KWS BORELLY, KWS JAGUAR, LG ZEBRA, MARGAUX et RAFAELA) ne nécessitent pas de protection insecticide.



ORGE DE PRINTEMPS SEMEE à l'AUTOMNE

Semis

Beaucoup de parcelles ont été semées ce week-end.

Conseil :

L'investissement doit être minimum au cas où des conditions météo très défavorables (forte humidité, fort gel précoce) ne détruisent les orges de printemps :

- *semier des semences de ferme de la variété RGT Planet dès que les conditions météo le permettront*
- *semier épais aux alentours des 400 grains / m²*
- *ne pas désherber à l'automne avec les herbicides racinaires : problèmes de phytotoxicité qui peuvent sensibiliser au gel.*
- *détruire chimiquement toutes les levées et semier en perturbant au minimum le sol. Un passage de glyphosate avant semis permettra cette année de détruire toutes les graminées nuisibles.*



POIS d'HIVER

[Voir bulletin Agrosaône N°29](#)



FEVEROLE d'Hiver

[Voir bulletin Agrosaône N°29](#)



Résidus de récolte du MAIS

[Voir bulletin Agrosaône N°29](#)



Destruction

[Voir bulletin Agrosaône N°30](#)

Les dernières récoltes en vert ou en enrubanné ont eu lieu.

Couvert phacélie, trèfle alex, vesce et orge printemps



Couvert relais enrubanné : faireune seconde récolte au printemps



Couvert relais enrubanné : faireune seconde récolte au printemps



Méteil de triticales avoine pois vesce semé au 11/10



Méteil bio semé en direct derrière sorgho – avoine , vesce, pois, fève



Doubles couverts (voir article TCS)

Pourquoi ne pas tenter de semer des couverts dans les couverts gélifs ?

Semer par exemple de la féverole dans laquelle on sèmera un maïs. Si le semis est réussi et la féverole bien implantée, une récolte en grain pourra être envisagée.

Semer à la volée une céréale type blé, triticale ou seigle dans lequel on sèmera un soja ou un tournesol.

Avec ces plantes, on injecte à nouveau du carbone dans les sols et on fait fonctionner les usines à azote que sont les légumineuses.

Vers de terre anéciques

Les anéciques en chiffre

Biomasse	50% de la biomasse totale de vers
Type de sol	Tous les sols
Profondeur de travail	Jusqu'à 3-4 mètres
Galeries	Stables avec diamètre de 8 à 11 mm
Longueur du ver	De 15 à 45 cm
Comportement alimentaire	Tire les résidus de végétaux dans sa galerie
Reproduction	10 cocons par an

La survie des vers de terre résumée en 4 lignes :

1. Donnez-leur toute la nourriture possible.
2. Laissez-leur la nourriture sur le dessus de la table.
3. Gardez un toit au-dessus de leur tête (genre résidus).
4. Laissez-les tranquilles!

C'est la saison des accouplements



Cocon de ver



Cabanes d'anéciques



Vidéo sur les anéciques ([cliquez](#))



Vers de terre: plus grande diversité en région tempérée que dans les tropiques ([cliquez](#))



- **Le mardi 19 novembre 2019 de 9h30 à 17h à VESOUL**



INVITATION

Journée pédagogique sur les contrôles agricoles

Mardi 19 novembre 2019
Au lycée agricole de Vesoul

Dans le souci de mieux faire comprendre les enjeux des contrôles liés à la PAC et d'aider les exploitants à s'y préparer, la Direction Départementale des Territoires en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les services de contrôles organisent le **mardi 19 novembre** une journée pédagogique à destination des exploitants agricoles sur les contrôles réalisés dans les exploitations.

Attention le nombre d'inscriptions est limité à 80 personnes !

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- **Le matin au Lycée agricole à Vesoul** (16 rue Edouard Belin - Vesoul)

9h30 - Accueil Café

9h50 - Introduction de la journée

10h00 - Les contrôles relatifs à la PAC :

Interventions de la DDT, de l'ASP, de la DDCSPP et de la DRAAF.

- Qui contrôle quoi ?
- Bilan des contrôles agricoles
- Les nouveautés sur la campagne PAC 2019

11h00 « Les haies, la PAC et la protection de l'Environnement »

Interventions de la DDT, de la Chambre d'Agriculture et de l'ONCFS

- **12h00 - Repas** possible au lycée sur réservation uniquement

- **L'après-midi sur l'exploitation du Lycée agricole à Port sur Saône**
(100 Bis rue Bougnon, à Port sur Saône)

13h45 Accueil sur les ateliers

de 14h00 à 16h30 Ateliers tournants

Déroulement pratique d'un contrôle : tour de l'exploitation du lycée avec les contrôleurs de l'ASP, de la DDCSPP et de la DRAAF qui expliqueront chaque contrôle. (points de vigilance, déroulement...).

16h30 Conclusion et moment de convivialité



9H45 : Parcelle du GAEC CHAMPENOUX

COUPON RÉPONSE

✕

A retourner par courrier
DDT 70 / SEPA - 24 boulevard des Alliés 70014 VESOUL Cedex

ou par mel à l'adresse ddt-telepac@haute-saone.gouv.fr

AVANT le 6 novembre 2019

NOM:
PRENOM:

ADRESSE ELECTRONIQUE:

Je participerai à la journée pédagogique sur « les contrôles en exploitation agricole » le 19/11/2019

le matin (au lycée de Vesoul) l'après-midi (à l'exploitation agricole de Port sur Saône)

Je souhaite réserver 1 repas au self du lycée agricole

Si oui, joindre impérativement un chèque de 12 € à l'ordre de M. l'agent comptable de l'EPL de Vesoul.

oui non

- **Le lundi 2 décembre 2019 de 9h15 à 17h à AUTOREILLE**, réservez cette date
La chambre d'agriculture de Haute-saône vous invite à sa journée annuelle « Grandes Cultures »
Le programme vous parviendra ultérieurement.

- **Le vendredi 6 décembre 2019 de 9h30 à 13h00 à GEVIGNEY**, réservez cette date
La chambre d'agriculture de Haute-saône vous invite à une matinée « Grandes Cultures »
Le programme vous parviendra ultérieurement.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

